de votre côté. Vous faites vraiment trop de mise en scène.

On procède au vote.

Votent pour : MM. Lerpillière, Tiers, Deleporte-Bayart, Jules Legrand, Bourgois-Carlier, Degalle et Debuchy.

Votent contre : MM. Legache, Vinchon, Destombes, Roussel, Gustave Legrand, Leclercq, Louage, Derville, Harluckouck, Heyndrikx, Pennel, Bianchot, Salembier. Carlsuhne et Carette.

S'abstiennent : MM. Briet, Fauvarque et Chéron.

En conséquence la troisième partie de la proposition de M. Tiers est rejetée.

Questions diverses

Le Conseil adopte la demande de liquidation de pension formulée par le sieur Castelain, et montant à 290 fr. 40 centimes; renvoie à l'examen des 1re et 2e commissions la création d'une sixième classe à l'école de garçons de la rue d'Hem; renvoie à la commission spéciale des tramways la demande d'autorisation de cession à une Compagnie nouvelle de la ligne de Roubaix à Tourcoing; vote un crédit de 3.000 francs pour les intérêts en retard de l'acquisition d'un immeuble pour l'agrandissement du bureau de bienfaisance; renvoie aux 3e et 1re commissions l'examen de diverses questions de voirie, ainsi qu'un projet de construction de garde-corps pour le canal de Roubaix, dont le devis serait de 47.000 fr.

Une pétition

Le Conseil renvoie à l'examen des 1re et 2e commissions, une pétition émanant des musiciens de l'association symphonique de Roubaix, analogue à celle de l'an dernier, et demandant à constituer l'orchestre du Grand-Théâtre. Ils estiment que les roubaisiens peuvent compter sur eux ainsi que l'ont prouvé les festivals Gounod et Guiraud.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Conseil se rallie aux conclusions du rapport de M. Dupire autorisant M. le curé de Sainte Elisabeth à établir dans son église un calorifère: les frais d'installation s'élèvent à 7.000 francs.

Il approuve le règlement de compte de mitoyenneté pour les bâtiments de l'abattoir, avec MM. Samain et Wanin, Mulliez et Monnet, Boittiaux et Cie.

Il approuve un autre règlement de compte avec M. Henri Dumez, relatif au groupe scolaire des rues de Rome et de Naples.

Acquisition d'un terrain pour un second hôpital ; création de places publiques ; travaux de voirie et d'assainissement ; projet d'emprunt de 1,200,000 fr

M. Destombes donne lecture d'un long rapport dont voici le début :

« Messieurs, le développement continu de la ville de Roubaix créant chaque jour de nouveaux besoins, nous avons recherché parmi les projets soumis à notre examen ceux dont l'urgence s'impose le plus impérieusement. Ils peuvent être répartis en trois sections :

« 1° Acquisition de terrain pour un second Hôpital ;

» 2° Création de six places publiques ;

» 3° Travaux de voirie et d'assainissement.

» — Les besoins hospitaliers augmentant en raison directe de l'accroissement de la population, il faudra songer, avant qu'il soit longtemps, à la construction d'un second Hôpital.

» Cet établissement semble devoir être érigé sur un point haut de la ville, à l'opposé de l'Hôpital existant. Les terrains libres d'une certaine importance devenant de plus en plus rares, et tendant à augmenter de valeur de jour en jour, il nous semble sage de nous assurer dès maintenant un emplacement convenable (environ 4 hectares) qui sera utilisé quand le moment sera jugé opportun. On peut évaluer approximativement la dépense à la somme de 200.000 fr. »

— M. Destombes examine ensuite la question de la création de six places publiques : la première, appelée Place du Travail, d'une surperficie de 8 514 m q 57, serait située au carrefour du boulevard de Lyon, du chemin de Beaumont, du boulevard de Fourmies et de la rue Henri Regnault : Prix des terrains, 17,823 fr. 94

La seconde, la place de la Justice, de 10.254 m. q. 75 serait située au Sud-Est de la ville, front à la rue de Lannoy, entre le boulevard de Reims et le Pont-Rouge. Prix des terrains, 71.783 fr. 25. La troisième, la place Carnot de 10.437 m. q. 29, serait située à l'Est de Roubaix, le long du chemin vicinal n° 10 (rue du Pile). Prix des terrains : 73.060 fr. 87.

La quatrième, Place de la Nation, serait située entre la rue Lacroix et le boulevard de Strasbourg. Superficie 7.709 m. q. 52 Prix des terrains : 115.642 fr. 80. La cinquième, Place du Progrès, choisie dans le quartier dit du «Cul-de-Fonre», au Nord-Est de Roubaix; elle fera front à la rue Sully, en face de la cité ouvrière connue sous le nom de « Fort Bayart » Superficie 7.442 m. q. Prix des terrains : 52.094 fr. Enfin, la sixième, place du Commerce, de 3,234 m. q. 87, se trouverait sur le quartier de l'Epeule. Prix des terrains : 68,253 fr. 56.

Il résulte la dépense de l'acquisition des terrains serait de 428.638 fr. 44.

— La troisième partie du rapport de M. Destombes concerne les travaux de voirie et d'assainissement. Il s'agirait d'abord de l'élargissement du ruisseau de l'Espierre; les dépenses peuvent être évaluées à une somme globale de 150.000 francs, dont 130.000 pour la partie française et 20.000 pour la partie mitoyenne entre la France et la Belgique. Ces travaux seront exécutés avec participation de l'Etat et des villes de Roubaix et de Tourcoing. La part incombant à la ville de Roubaix est évaluée à 56.000 francs.

Cinquante mille francs sont demandés pour l'abaissement du Pont des Couteaux. Lorsque le pont fixe des Couteaux fut érigé sur le canal, la ville n'avait pas encore pris l'extention qu'elle a aujourd'hui. Le pont dans son état actuel, ne peut être maintenu. En effet, par décret du 23 décembre 1890, les quais ont été portés à 20 mètres de largeur. Les plies du pont tombent en plein dans la chaussée futurs.

La solution que préconise la Commission est de remplacer le pont fixe par un pont mobile. Le projet dressé dans ce but par MM. les Ingénieurs de l'Etat autorisés par le Gouvernement comprend, outre le remplacement du pont fixe par un pont mobile, la terrassement et le nivellement des rampes d'accès.

31.402 fr. 90 sont demandés pour l'ouverture du boulevard de Cambrai depuis la rue de Croix jusqu'à la rue de l'Epeule. Ce chiffre est le prix de l'acquisition des terrains et immeubles à exproprier. Ce projet du prolongement du boulevard de ceinture est à l'étude depuis longtemps.

Vingt cinq mille francs sont demandés pour la création d'une route entre Roubaix et Lys-les-Lannoy. Il y a entente avec la commune de Lys pour l'exécution d'un projet d'ensemble répondant aux besoins réels.

En ce qui concerne la construcion d'égouts et de chaussées pavées, M. Destombes dit :

« A côté des demandes de classement qui ont pu recevoir satisfaction, il en est d'autres plus tardivement présentées, auxquelles il n'a pas encore été répondu. Comme ces dernières sont des plus intéressantes et qu'elles sont appelées, elles aussi, à contribuer au bien être de nos concitoyens et à l'assainissement de la ville, nous croyons qu'il est juste de les accueillir au même titre que les précédentes.

» Les travaux auxquels elles donneront lien occasionneront une dépense totale évaluée à la somme de 525.406 fr. 95. Toutefois, comme une partie de cette dépense incombe aux propriétaires riverains, conformément à l'usage et aux engagements pris, il y a lieu de ramener la part de la Ville à la somme de 320.797 fr.20 La participation des intéressés étant de 204 611 fr. 75.

Voici le détail : Rue de l'amiral Courbet 13.000 francs, dont 4.333.33 à la charge de la ville; rue des Anges 38.000 fr., dont 14.516,67 à la charge de la ville; quai de Gand 34.534 fr., dépense entièrement supportée par la ville; rue de Flandre 15.000 fr., dont 12.280 à charge de la ville; rue Parmentier 35.000 fr., dont 30.576 à charge de la ville; rue d'Alger 46.000 fr., dont 17.433,33 à la charge de la ville; rue de la Conférence 32.000 fr., dont 12.266,67 à supporter par la ville; rue des Fossés 3.500 francs, dont 2.877,80 à la charge de la ville; rues de Mons et Alfred de Musset 42.000 fr., dont 14.000 à charge de la ville; rue Victor Hugo 24.336 francs, dont 17.438 à charge de la ville.

Boulevards de Lyon et de Reims 77,517 fr. 20 à supporter entièrement par la ville ; rue Carpeaux 42,000 fr dont 23,711 fr. 11 à supporter par la ville ; rue Ingres 23,500 fr. dont 7,833 fr. 33 à charge de la ville ; rue de Bonvines, 14,000 francs dont 4,666 fr. 67 à charge de la ville ; rue Berthollet 5,000 francs, dont 1,666 fr 67 à charge de la ville ; rue Colbert 12,364 francs à supporter totalement par la ville ; rue Mirabeau 11,000 francs dont 10.000 fr. à supporter par la ville ; rue d'Isly 20,000 fr. dont 10.586 fr. 67 à charge de la ville ; rue Bella 19,500 fr. dont 6,500 fr. à charge de la ville ; rue Morse 5 100 fr. dont 1,700 fr. à charge de la ville ; rue Foucault 12,000 fr. dont 4,000 fr. à charge de la ville.

Le rapport de M. Destombes se termine comme suit :

« Mais il convient avant tout d'assurer les ressources au moyen desquelles il sera possible de réaliser les projets dont il s'agit et dont l'ensemble s'élève à 1,200.000 francs.

» Il est évident qu'une somme de cette importance ne peut être prélevée sur les ressources ordinaires du budget Il y a donc lieu de recourir à l'emprunt. Nous nous empressons de le déclarer, cet emprunt ne constituera pas une charge nouvelle pour la Ville, l'amortissement et les intérêts en seront assurés par les ressources provenant de l'extinction de plusieurs dettes communales, notamment la subvention pour la construction de la gare dont la dernière annuité de 68,673 fr. figurera au budget de 1892.

» Nous avons l'honneur de vous proposer :

» 1° De prendre en considération et de voter en principe les projets mentionnés ci-dessus, savoir :

» Acquisition d'un terrain pour l'établissement d'un second hôpital.

» Création de six places publiques.

» Elargissement du ruisseau de l'Espierre.

» Ouverture de nouvelles artères (Boulevard de Ceinture prolongé et route de Roubaix à Lys).

» Construction d'égouts et de chaussées pavées.

» 2° De voter pour l'exécution de ces projets, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4,50 0/0, un emprunt de 1,200,000 francs remboursables sur les ressources ordinaires du budget en 30 annuités dont la première échéra en 1893.

» 3° De décider enfin que cet emprunt sera réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur, nominatives ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse, ou du Crédit foncier de France aux conditions de ces établissements. »

Le Conseil adopte sans discussion le projet d'acquisition d'un terrain pour un second hôpital, la création de six places publiques, l'élargissement du ruisseau de l'Espierre, l'abaissement du pont des Couteaux, et le prolongement du boulevard de ceinture.

M. Derville, au vote sur la création d'une route entre Roubaix et Lys-lez-Lannoy, déclare qu'il n'en voit pas l'utilité : il votera donc contre le crédit demandé (25,000 francs). A peine si 1/10 de la population de Lys serait intéressée à ce projet. M. Derville dépose une proposition négative qui est votée par sept voix contre six et huit abstentions.

M. Deleporte-Bayart. Ceux qui étaient partisan de la route sont précisément partis. (On constate l'absence de MM Tiers et Briet.) M. Derville. — Ils ont eu tort. Moi aussi, j'ai chaud et je préférerais aller prendre l'air ou boire une chope. Mais je reste ici. (Rires.)

La construction d'égouts et de chaussées pavées dans la série des rues précitées est également adoptée sans discussion.

L'ensemble du projet est également adopté, avec modification du chiffre de l'emprunt qui est ramené à 1 million 175.000 francs, par suite du vote négatif en ce qui concerne la création d'une route de Roubaix à Lys-lez-Lannoy.

Elargissement de la ruelle Cuvelle

M. Harinckouck donne lecture d'un rapport relatif à l'élargissement de la ruelle Cuvelle. Dans la séance du 22 mai dernier, le Conseil avait chargé les 1re et 2e commissions d'examiner les propositions de M. Wibaux-Florin au sujet de l'élargissement à douze mètres de la ruelle Cuvelle.

Ces commissions ayant estimé que l'offre de 20,000 fr. faite par M. D. Wibaux-Florin était insuffisante en raison de l'indemnité de démolition et de reconstruction à payer à M. Victor Despatures, de nouvelles négociations ont été entamées avec M. D. Wibaux-Florin, et elles ont abouti à une entente dont les conditions sont retracées dans une convention dont M. Harinckouck donne lecture.

Un accord étant intervenu, il fallait nécessairement assurer l'exécution du projet. A cet effet des démarches ont été faites auprès de M. Victor Despatures, propriétaire de la maison en construction à l'angle de la dite ruelle et de la rue de la Chapelle-Carette, ainsi qu'auprès des héritiers de M. Réquillart-Screpel, propriétaires de l'immeuble à acquérir pour l'élargissement dont il s'agit. A la suite des pourparlers engagés, M. Despatures a consenti à l'établissement d'une convention, ainsi que les héritiers de M. Réquillart-Screpel.

Le rapport de M. Harinckouck, adopté par le Conseil, conclu suit :

« Considérant que les sociétés D. Wibaux-Florin et Wibaux-Florin consentent à participer pour une somme de vingt mille francs, y compris les frais de voirie, dans le prix de l'immeuble à acquérir des héritiers de M. Réquillart-Screpel, et à rembourser l'indemnité de démolition et de reconstruction que la ville servira à M. Despatures.

» Considérant que l'utilité du projet est incontestable et que toutes les mesures ont été prises en vue de la possibilité de sa réalisation, vos 3e et 1re commissions ont l'honneur de vous proposer :

» 1° De décider que la largeur de la ruelle Cuvelle sera portée à 12 m.;

» 2° D'approuver les conventions ci-dessus passées entre M. le Maire, les sociétés D. Wibaux-Florin et Wibaux-Florin, M. V. Despatures et les héritiers de M. Réquillart-Screpel;

» 3° D'autoriser M. le Maire à acquérir, aux conditions de l'option du 29 novembre 1889, l'immeuble appartenant aux dits heritiers ;

» 4° D'inscrire en recette, aux chapitres additionnels de 1891, la somme de vingt mille francs représentant la part contributive des sociétés ci-dessus désignées.

» 5° De voter un crédit de 188.618 francs imputable par tiers : 1° sur les ressources disponibles de l'exercice 1891; 2° sur le budget de 1892; 3° sur le budget de 1893; mais avec la faculté pour la ville de se libérer à toute époque si sa situation budgétaire lui permet de solder le prix de l'acquisition.

» Enfin, vos 3e et 1re Commissions vous prient de décider que le montant de l'indemnité à servir à M. V. Despatures, soit 3,488 fr. 71 c. sera inscrit en recette et en dépense aux chapitres additionnels de l'exercice 1891.

M. Briet déclare qu'il votera contre les conclusions du rapport; celles-ci sont néanmoins adoptées par 16 voix.

La séance est levée à onze heures quinze.

Concerts et Spectacles

Les concerts publics. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés, le dimanche 14 juin, au Parc de Barbieux, et le jeudi 18 jain, au Boulevard Gambetta :

Première partie. — *Fanfare Delattre* : 1. Allegro militaire, Wettge; 2. *Les pêcheurs de perles*, Bizet ; 3. Air varié pour piston, Christophe.

Deuxième partie. — *L'Avenir* : 1. *Les Guides du Mont Blanc*, Ritt ; 2. *La Cour des Miracles*, Léo Delibes.

Troisième partie. — *Fanfare Delattre* : 1. *Hymne à la France*, Montagne ; 2. *Guillaume Tell*, Rossini ; 3. Valse, Signol.

Tourcoing. — *Concert d'été.* — Le concert du dimanche 14 sur le kiosque de la Place Thiers sera donné par l'harmonie *La Fraternelle*.

Programme : Allegro, Berger ; *Hommage à l'Alsace-Lorraine*, fantaisie Bleger; *Brithil*, valse, J. Morenier; *Exilie*, gavotte Scotisch, E. Mine ; *La Juive*, fantaisie, Halévy ; *Sonora*, Polka, Tilliard.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 12 juin

Présidence de M. Parenty, vice-président

Un vol de zinc. — La fille Hortense Baublomme, âgée de 26 ans et habitant Tourcoing, avait quitté la maison paternelle pour aller vivre avec un individu du nom de Maurice Morel qui, au bout de quelque temps, ne se fit pas faute de la gratifier de forts coups de poing.

Hortense ne tarda guère à tirer vengeance de son amant en venant dénoncer Morel comme ayant commis dans la nuit du 26 au 27 mai, un vol d'une trentaine de kilog. de zinc, au préjudice de M. Lepers-Delgatte, ferblantier, rue de la Lutte, dans des maisons en construction rue du Sentier.

Une enquête ordonnée permit de reconnaître l'exactitude du fait, mais amena en outre l'arrestation d'un complice appelé Debaere.

La culpabilité de la fille Baublonné est aussi retenue puisqu'elle se voit condamner à deux mois ; Morel encourt une peine de quatre mois et Debaere une autre de six mois.

Pour outrages envers l'agent Lorthiois de Tourcoing, Capelle est condamné à dix jours et vingt-un francs d'amende.

Le guet-apens de Reckem — Le 26 avril, une marchande du nom d'Octavie Lemaitre, femme Drummer, habitant Reckem, revenait d'Halluin dans sa voiture, quand un individu, sortant tout à coup d'un détour du chemin, demanda à prendre place à côté d'elle. Comme cet homme ne lui inspirait aucune confiance, elle refusa, mais, lui, monta précipitamment sur le marchepied et voulut se permettre quelques familiarités.

La femme Lemaitre appela au secours, l'individu l'enleva du siège, la terrassa et voulut se livrer sur elle aux derniers outrages.

Ce triste personnage y mit tant de violence qu'il lui enfonça deux côtes, blessures dont Octavie Lemaitre n'est pas encore guérie.

Des gendarmes belges, en tournée avaient vu de loin la fin de la scène ; ils accoururent de ce côté ; l'homme en les apercevant, s'enfuit vers la frontière française qu'il franchit ; les gendarmes ne purent pas arrêter par la crainte d'une incursion sur le territoire voisin : il s'agissait, en effet, d'un fait grave.

Bientôt ils le rattrapèrent et le mirent aux mains de l'autorité française.

On sut bientôt que l'individu qui d'abord voulait dissimuler son nom, s'appelait Charles Baptiste ; qu'il avait déjà subi plusieurs condamnations ; que notamment, il avait déjà été coudamné à mort par un conseil de guerre de la région de l'Est, peine qui fut, il est vrai, commuée en dix ans de détention.

L'inculpé persiste à nier comme il l'a fait toujours à l'instruction, tout ce qui a été raconté par la femme Drummer et par les gendarmes belges.

Il prétend qu'il connaissait le mari de Mme Octavie Lemaitre pour l'avoir photographié, il y a quelque temps; Lue, étant monté dans la voiture, il était tombé avec le témoin qui s'était ainsi brisé deux côtes.

Baptiste s'exprime avec beaucoup de correction et donne avec un aplomb imperturbable toutes ses explications : c'est un homme de taille moyenne, à la forte moustache, au regard fuyant; il a, en un mot, une physionomie peu rassurante.

Après quelques minutes de délibéré le tribunal condamne Baptiste à *cinq* ans de prison et cinquante francs d'amende.

De cette façon, dit le condamné d'un air bien peu satisfait, c'est sur la seule déclaration de cette femme que je suis condamné ?...

Oui; lui répond M. le Président, nous avons eu plus de confiance dans sa déposition qu'en vos allégations à vous.

Baptiste se retire, en mettant son chapeau sur la tête et refuse de se découvrir, malgré les injonctions des gendarmes de service.

Il se produit dans l'auditoire des prévenus quelque tumulte au moment où on l'emmène.

Deux coups de chope assénés sur la tête du cabaretier Verseveldt, à Roubaix, par Lauwens valent à ce dernier une peine d'un mois d'emprisonement et seize francs d'amende.

Pour deux coups de poing, qu'a reçus M. Caniot, qui tient aussi un estaminet à Roubaix, Louis Piqne cueille comme prix de son exploit quinze jours et seize francs.

Une agression de fraudeurs. — Il y a quelques jours, à la frontière, le préposé de douanes A. Verlinden avait tiré un coup de fusil sur un chien de fraudeur, quand il fut tout à coup entouré, ainsi que son collègue, qui venait de le rejoindre, de quatre individus menaçant de leur faire un mauvais parti. L'un des agresseurs donna, en fuyant, sur la tête de Verliuden un violent coup de bâton. Malgré cela, le douanier se mit à la poursuite du fraudeur qui fut seul atteint et qui comparait aujourd'hui.

Comme il était porteur de contrebande, il est condamné de huit mois, et pour l'autre délit à six mois, avec confusion des deux peines.

Bris de clôture. — La femme Vandeputte a été, à Wattrelos, maltraitée par Charles et Ernestine Morighem : cette dernière avait commencé par adresser des insultes. Quant à Charles il a jeté un tonneau à travers la porte. Ernestine avait aussi brisé six carreaux. Cette dernière encourt une amende de six francs et l'autre inculpé une peine de six jours. Me Conforme.

TRISTES SUITES D'UNE EXPLOSION

A ESQUERMES

Un dramatique accident est malheureusement survenu vendredi après-midi, sur le boulevard de la Moselle (section d'Esquermes-Vauban), à proximité de la porte de Canteleu. La nouvelle s'en est promptement répandue en ville et a donné lieu, comme il fallait s'y attendre, à toutes sortes de racontars. Voici le récit des faits dans leur réalité :

M. Joseph Harding d'origine anglaise, fils de M. Th. Harding, contre-maître, demeurant rue d'Esquermes, 77, est un jeune homme de vingt ans, d'une rare intelligence et ayant un goût très prononcé pour la chimie, science dans laquelle il possède de très grandes connaissances.

Ayant suivi les cours de l'école de teinture de Roubaix, il est bientôt l'un des élèves les plus distingués de M. l'abbé Vassart; récemment sorti de cette école renommée, il a travaillé pour le compte de plusieurs industriels et, dernièrement, il élaborait pour M. Emile Roussel, le grand teinturier roubaisien, un système de fabrication de matières colorantes, appelé à donner les résultats les plus remarquables, à en juger par les essais qui ont été faits à diverses reprises.

Depuis quelque temps, M. Harding suivait, en amateur, les cours de M. Leroble, le savant professeur de la faculté catholique des sciences. D'autre part, il travaillait fréquemment pour son compte, s'occupant d'artifices. C'est en cette qualité qu'il a fait grand plaisir aux invités d'une fête donnée il y a quelques mois par M. Wilson. Ajoutons à ce propos que M. Harding, bien qu'ayant fait ses études chez les Frères Maristes, appartient à la religion anglicane.

Doué, comme nous l'avons dit, de beaucoup d'intelligence et d'un étonnant esprit d'invention, M. Harding avait une prédilection pour les expériences et, avec l'ardeur de sa jeunesse, il tombait par fois dans le défaut commun à certains inventeurs, celui de ne pas manier avec toutes les précautions nécessaires de redoutables matières explosibles.

Vendredi, vers une heure, il allait quérir M. Hubert Caron, préparateur à la faculté catholique des sciences. Il s'agissait, disait-il, de faire une expérience des plus intéressantes, de lancer dans la rivière de l'Arbonnoise un composé chimique qui éclaterait spontanément et soulèverait une véritable trombe d'eau.

M. Caron qui connaissait très bien M. Harding et appréciait son savoir, accepta, et tous deux se rendirent au boulevard de la Moselle, non loin de la porte de Canteleu. Ils s'arrêtèrent dans ce joli site qu'arrose l'Arbonnoise

M. Harding tenait à la main une bouteille contenant la matière explosible dont il prétendait se servir.

C'était une combinaison de prussiate jaune, de chlorate de potasse et de sucre en poudre, formant un mélange éminemment détonnant.

Pour lester sa bouteille, M. Harding avait versé, au-dessus de ce mélange, une couche de poudre ordinaire. Il avait ensuite introduit, dans le goulot de la bouteille, du fulmicoton, au milieu duquel il avait placé du potassium.

Comme on le sait, le potassium est très avide d'oxygène, il décompose l'eau à la température ordinaire et produit assez de chaleur pour déterminer l'inflammation immédiate de l'hydrogène mis en liberté.

M. Harding comptait donc que la bouteille projetée dans l'eau, l'hydrogène aurait pris feu, le fulmi-coton se serait aussitôt enflammé et la combinaison contenue dans le récipient aurait ainsi éclaté.

En arrivant, le jeune chimiste plongea la partie inférieure de cette bouteille dans l'eau pour s'assurer si elle était suffisamment lestée à sa satisfaction, il constata qu'elle coulait au fond.

Il alla ensuite s'asseoir au pied du talus des remparts il voulait lancer sa bouteille d'une certaine distance dans l'eau. M. Hubert Caron s'assit à côté de lui.

M. Harding tenait sa bouteille entre ses jambes.

Que se passa-t-il exactement ? Il est encore assez difficile de se prononcer, les déclarations de la victime n'étant pas assez précises à ce sujet. On présume que M. Harding n'avait pas suffisamment essuyé sa bouteille après l'avoir retirée de l'eau, qu'il avait les mains humides et que, pendant que l'une de celles-ci pressait le goulot, une goutte d'eau serait tombée sur le potassium.

Quoi qu'il en soit, M. Hubert Caron, qui avait tourné un instant la tête dans la direction de la porte de Béthune, fut soudainement presque abasourdi par une violente détonation.

Terrifié, il se retourna vers son compagnon.

M. Harding était étendu sur le sol, le visage ensanglanté, les vêtements abîmés, surtout aux jambes. Tout autour de lui, des débris de verre.

La bouteille avait éclaté entre ses jambes ; l'explosion l'avait cruellement blessé à la figure et aux cuisses.

Il était environ une heure trois quarts.

Le pauvre jeune homme n'avait pas perdu connaissance, malgré ses grandes souffrances. Il essayait de saisir les mains de M. Caron et murmurait piteusement : « Je t'en prie, ne m'abandonne pas ! »

Par un bonheur providentiel, M. Caron n'avait reçu aucune blessure.

Mais sa situation dans cet endroit isolé est terriblement pénible. Il voulait chercher du secours et, d'un autre côté, il n'osait abandonner un instant son malheureux compagnon.

Heureusement, une patrouille du 43e de ligne, détachée du poste de la porte de Béthune, passait à ce moment sur le rempart; elle était partie de la porte de Canteleu quand elle entendit le bruit de la détonation

Les braves soldats s'empressèrent d'accourir. Grâce à leur concours, M. Harding put être transporté dans l'estaminet le plus proche, pendant qu'on mandait un médecin.

MM. les docteurs Le Fort et Brunel arrivèrent successivement, mais que M. Gilbert, commissaire du 5e arrondissement, que l'on s'était empressé de prévenir.

Après avoir reçu les premiers soins les plus indispensables, M. Harding fut conduit d'urgence à l'hôpital Sainte-Engénie.

Il est soigné dans la salle Saint-Pierre, dans le service de M. le docteur Duret, doyen de la Faculté catholique.

L'interne de garde a procédé immédiatement aux pansements des plaies avec beaucoup d'intelligence et de délicatesse, M. Harding a deux plaies graves à la face interne des cuisses, un peu au-dessus des genoux. On a retiré de ces blessures des éclats de verre d'une longueur de plusieurs centimètres.

La figure est complètement piquetée par la matière explosible : les yeux sont sérieusement atteints, surtout l'œil droit.

Néanmoins les jours de M. Harding ne paraissent pas en danger : jusqu'à présent, on craint seulement la perte de la vue en partie ou en totalité.

Mais le blessé, malgré la gravité de ses blessures, a parfaitement reconnu toutes les personnes qui sont allées le voir hier et s'est même entretenu avec elles.

Les tristes suites de cet accident ont vivement ému les nombreux amis que le jeune chimiste compte à Lille.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération Roubaisienne (fondée en 1869). — Aujourd'hui samedi, mise en paniers pour le concours de Clermont (Oise), 153 kil., donné par la *Fédération Roubaisienne*, au siège de l'*Epervier*, chez M. Vanrobaeys, rue Watt, à l'Epeule. 200 francs de prix d'honneur répartis en 10 prix de 10 francs et 20 prix de 5 francs, soit trente prix d'honneur. Mise habituelle, poules diverses. Le temps étant devenu plus clément, le nombre de pigeons engagés, tout le fait supposer, sera encore plus grand que dimanche dernier.

Le 28 juin prochain, concours sur St Sébastien (Creuse), 491 kil., excellente étape pour Bayonne, le 21 juin concours de Chartres, donné par l'*Espérance*, chez M. Parent, à l'Epeule. 1,000 fr. de prix d'honneur, mise obligatoire, 2 fr. 05.

— Samedi 13 juin, grand concours sur Chantilly 100 francs de prix d'Honneur, chez M. Joseph D'Hondt, cabaretier, « Aux joyeux Choristes », rue Archimède, 17, mise 1 fr. 55 par pigeon. Inscription des pigeons de 3 à 7 heures. Marquage secret au moyen de la bague (J. Rosoor), constatation automatique par l'appareil (Vanden-Bosche). Convoyeur Aubin Vevaerts.

Si nous avons eu, les années précédentes, à déplorer des jours néfastes et des lâchers désastreux, c'est bien la première fois que la déveine nous poursuit avec une persistance aussi accentuée, aussi navrante.

Nos dressages ont été souvent contrariés ; il a fallu plusieurs fois revenir avec les pigeons. Grand nombre de lâchers ont été de véritables hécatombes ; les meilleurs pigeons sont restés en route; la plupart des colombiers sont désorganisés et démontés.

La journée du dimanche 7 juin a donné le dernier coup et comblé la mesure de ces adversités. 2,500 paniers de pigeons, soit un ensemble de 75.000 voyageurs, ont été lâchés dimanche à Orléans par diverses sociétés belges et françaises. Les convoyeurs ont été victimes d'un mirage trompeur. Le temps leur a paru favorable, le vent au Sud, tandis qu'à la même heure on nous télégraphiait de Paris que le temps était détestable, qu'une pluie fine, un vent du Nord et des brouillards rendaient tout lâcher impossible. C'est la raison pour laquelle les convoyeurs n'ont pas mis en liberté à Chantilly et en deça de Paris.

Dans une précédente chronique nous insistions sur la nécessité qui s'imposait aux convoyeurs de pouvoir communiquer entre eux par voie télégraphique, de gare à gare. S'ils se fussent renseignés, les convoyeurs d'Orléans auraient apprécié que, si le temps paraissait favorable dimanche matin à Orléans, il était mauvais aux environs de Paris et que le brouillard et la pluie, conjurés avec un vent du Nord violent et soufflant par rafales opposeraient au pigeon une barrière presque infranchissable à leur passage dans cette zone. Et de fait, il n'est pas rentré dimanche *dix pour cent* des pigeons lâchés à Orléans.

La Société *La Rapide* de Mouscron ne constatait ce jour même que 42 pigeons sur 550, et 25 délégués rentraient le soir au local avec liste blanche. A Tourcoing, le premier pigeon n'était constaté qu'à 2 h. 25 minutes, et le cinquième avec une différence de 3 h. soit à 5 h. 29 minutes. Il en a été de même partout.

Le lâcher d'Orléans est un coup dont les colombiers ne pourront se relever avant longtemps, et toujours pas cette année.

La société *Union et Progrès* de Tourcoing n'est vue dans la regrettable nécessité d'annuler son concours de faute de combattants; et pour qu'une société calée comme l'*Union et Progrès*, prenne de telles résolutions, il faut que les meilleurs colombiers soient sur le flanc. Ils le sont réellement, n'en doutez pas; tous nous avons plus ou moins payé notre tribut à cette lutte contre les éléments que nous ne pouvons soutenir. Les meilleurs bataillons ont été hachés par la grêle, abattus par la pluie et les orages, jetés et dispersés à tous les vents.

On revoit de temps à autre des rescapés, mais les neuf dixièmes ne reviendront plus. C'est non seulement une perte sérieuse pour le colombophile, mais ses couples sont désorganisés : il faut songer à les compléter, à rétablir l'équilibre rompu, et c'est un travail qui tombe mal à propos à la veille des concours à longues portées.

La campagne de 1891 nous donne jusqu'ici pour une période de 70 jours, 18 jours de beau temps pour 52 de pluie, d'orage, de brouillards et de vent du Nord.

J. Rosoor, directeur de la *Revue Colombophile*.

NORD

Mort à Bailleul de M. le chanoine Hamez. — Nous apprenons la mort de M. le chanoine Hamez, doyen de l'église Saint-Amand à Bailleul, décédé samedi matin après une douloureuse maladie. M. le chanoine Hamez, qui était âgé de 65 ans, a passé la plus grande partie de sa vie sacerdotale à Bailleul, où il avait été vicaire d'abord et curé ensuite pendant envirgu treute ans, Il était né à Quadrypre, arrondissement de Dunkerque, et avait fait de brillantes études au collège d'Hazebrouck, sous la direction du regretté M. Dehaene.

Sa perte sera vivement ressentie à Bailleul où il était vénéré et aimé. Ses funérailles auront lieu jeudi matin à dix heures.

Nos représentants au Parlement. — Dans le scrutin sur l'amendement de MM. Terrier et Georges Graux à l'article 1er de la proposition de loi mod fiée par le Sénat, relative à la suspension des droits de douane établis sur les blés et farines de froment, amendement adopté par la Chambre, les députés du Nord ont voté *pour*, sauf MM. Basly, Dron, Guillemin, Lalou, Michau, Pierre Legrand, Emile Moreau.

Dans le scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi relative à la suspension des droits de douanes établis sur les blés et les farines de froment, adoptée par la Chambre, les députés du Nord ont voté *pour*, excepté MM. Bergerot, général de Freschevilie, Plichon.

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple relatif à l'interpellation Baudin sur la manifestation de Montmartre, adopté par la Chambre, les députés du Nord ont voté *pour*, sauf MM. Basly et Emile Moreau.

BELGIQUE

Grèves de femmes — On lit dans le *Bien Public*, de Gand :

« Il vient de se produire, dans le pays de Charleroi, une grève d'un nouveau genre. A Courcelles, les femmes des charbonniers ont déserté le domicile conjugal et se sont réunies sur la place. A la suite d'un meeting en plein air, elles ont décidé de laisser leurs maris seuls à la maison s'ils ne s'engageaient pas à reprendre le travail dès le lendemain.

» Comme les femmes « tenaient bon » les hommes ont été parlementer. Ils avaient d'abord pris une allure menaçante, mais, voyant que leurs épouses étaient décidées à résister et à combattre, ils ont engagé une discussion courtoise et calme. Les conditions imposées par les femmes ont été acceptées.

» Les charbonniers ont fait la promesse de reprendre le travail, de ne plus aller au cabaret que le dimanche et d'être rentrés dès neuf heures. Les femmes se sont réservé le droit d'aller « relancer » leurs maris toutes les fois que ceux-ci dépasseront l'heure.

» Les charbonniers ont tenu parole et chacun est rentré chez soi avec sa moitié. Mardi matin la plus grande partie des houilleurs, exécutant la promesse donnée, se sont rendus au travail.

» On saura dans quelque temps si les conditions relatives au cabaret seront aussi fidèlement respectées et si les maris obéiront à leurs femmes quand celles-ci les empêcheront d'aller boire après l'heure. »

Etat-civil. — *Roubaix.* — *Déclarations de naissances du 12 juin.* — Marie Rasson, rue du Collège, 74. — Mathilde Stock, rue de la Bauque, 14. — Alexis Raymond, rue du Ballon, 60. — Arthur Verbeke, rue de Mouveaux, 9. — Angèle Castelain, rue de Condé. — Jeanne De Gelas, rue du Fontenoy. — Célina Baron, rue Vallou, 4 César Snrmon, rue de Wasquehal, 32. — Louis Carpentier, rue du Hutin, 38. — Victorine Cadne, rue de Roma, 17. — *Déclarations de décès du 12 juin.* — Jean Vandaeje, 57 ans, rue du Fontenoy, 63. — Ghesquière, présenté sans vie, rue de l'Union.

Tourcoing. — *Déclarations de naissances du 12 juin.* — Daniel Castelain, rue du Chêne-Houpline. — Augustin Delannoy, et Alphonse Delannoy, jumeaux, rue des Piats. — Jean Scamps, rue de Gand. — Séverine Bogaert, rue du Tilleul. — René Catteau, rue de Paris. Joseph Verbrigge, rue du Clocher. — *Déclarations de décès du 12 juin.* — Juliette Leblanc, 66 ans « moie. sans profession, Hospice Général.

ASCQ. — *Déclarations de naissances du 29 mai au 12 juin.* — Marie Delbassée, Cartière de l'Estrielle. — Edmond Droulez, quartier de la douane — *Mariage.* — Auguste Gallois, 32 ans, tisserand, à Ascq et Mathilde Delore, 24 ans, journalier, à Ascq. — *Déclarations de décès du 29 mai au 12 juin.* — Julienne Voisin, 7 ans, rue Kléber. — Schiff, présenté sans vie. — Arthur Thieffry, 2 ans, Quartier de la Place.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 4 au 11 juin.* — Jules De Bouschère, le Trieu-du-Quesnoy — *Déclarations de décès du 4 au 11 juin.* — Jules Dontreligne, 20 ans, cultivateur, le Voisinage. — Victorine Delplanque, 61 ans, cultivatrice. le Village.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Albert Vandenabelle, la Morte. — Georges Dejonghe, les Duriez.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRA